



Emancipation d'un adolescent de 16 ans et demie

Par **Anaxagore76**, le **08/11/2010** à **20:24**

Bonsoir,

J'aimerais avoir un renseignement,

J'ai 16 ans depuis le 26 juin 2010 et j'aimerais me faire émanciper...

Je sais qu'il faut l'accord de mes parents mais j'aimerais savoir quels démarche puis-je faire ? combien de temps prends une émancipation?

De plus une fois émanciper, je travaillerai le samedi dans un restaurant. Le dimanche sera réservé au repos et aux devoirs (et oui je suis en première S).

Il me semble également que jusqu'à 25 ans, les parents doivent subvenir aux besoins de leurs enfants si ils sont en difficulté financière? est ce vraie? si cela est exacte est ce que pourrais-je disposer de cette "pension"?

Je sais ce que vous allez me dire, il faut être autonome quand on s'émancipe et penser à notre avenir...

Bon après, j'ai un second problème,

Si j'arrive à me faire émanciper, j'irai vivre chez mon copain (je suis homo.), ce n'est pas un simple copain a vrai dire, c'est bien plus, on est tellement heureux ensemble. Il me pousse à travailler pour les cours, me respecte,

il est toujours là pour moi... enfin bref notre histoire est magique...

Nous nous assumons et sommes prêt à vivre ensemble, à vrai dire on a passer beaucoup de nuit déjà ensemble, un petit aperçu de la vie de couple...

Le problème c'est que mes parents surtout mon pere sont contre notre relation, mon pere voudrait porter plainte, lui "péter la gueule" comme il dit...

Ils ignorent que je le vois encore et que je suis encore en couple avec...Je

reconnais que la situation est pas facile nous avons 9 ans d'écart, oui en lisant cela vous allez être estomaqué, mais pour comprendre l'importance de notre relation il faut nous voir et pas s'arrêter à la différence d'âge...et d'ailleurs c'est ça qui fait notre force on a tous les deux des choses différentes à nous apporter...

Et donc étant donné que mes parents ne tolèrent pas cette relation, y a t'il un risque de poursuite si je suis émancipé et vit avec???

Je sais que la situation est assez complexe même trop, y a t'il vraiment une issue ?

Je vous remercie de votre intérêt à ma question, dans l'attente d'une réponse je vous adresse mes sincères salutations,

Cordialement

Maxime

NB: mes parents sont divorcés, ne peuvent pas s'entendre sauf à mon sujet (et encore). mon pere est toujours absent, ne rentre à pas d'heure et est irresponsable (capable de prendre la route en ayant bu et en me forçant à monter dans la voiture), et il est incapable d'essayer de me comprendre.

Ma mere, elle fait de la dépression...

Par **Clara**, le **08/11/2010 à 21:00**

Bonsoir, en effet, seuls vos parents peuvent demander votre émancipation auprès du juge des tutelles, une fois vos 16 ans revolus.

Malgré cela, même si vos parents demandaient votre émancipation, rien ne dit que le juge des tutelles l'acceptera, sous prétexte que vous êtes encore étudiant et n'êtes pas en mesure de subvenir à vos besoins, qu'il ne vous trouve pas assez mur pour être autonome, ou même s'il soupçonnait que vos parents demandaient cette émancipation pour se "débarrasser du problème", c'est à dire de vous.

Si l'émancipation est acceptée, vous n'êtes plus sous l'autorité de vos parents mais ils restent obligés de continuer à participer à votre entretien en fonction de leurs moyens financiers. A moins que votre ami a suffisamment de revenus pour deux et vous prenne à charge.

Je ne suis pas là pour vous juger, mais peut être êtes vous trop jeune et amoureux en ce moment pour être bien objectif. Si votre histoire avec votre ami ne se passait pas au mieux, vous vous retrouveriez à la rue.

Essayez plutôt de discuter avec vos parents, de négocier avec eux pour pouvoir voir votre ami le week end et suivre sérieusement vos études la semaine. Si vous aviez une petite copine, il réagirait peut être autrement, mais faites leur comprendre que ce n'est pas un choix de votre part, vous êtes comme ça et c'est tout, vous restez leur enfant quoi qu'il en soit.

Vous pouvez aussi faire une demande vous même d'émancipation auprès du juge des tutelles, mais il convoquera vos parents pour en parler car ils seront les seuls à pouvoir

l'accepter pour vous.

En admettant qu'il ne l'accepte pas, la discussion qu'il y aura entre vous, vos parents et le juge des tutelles sera peut être bénéfique à vos relations et permettra à vos parents d'avoir une meilleure compréhension sur leur enfant.

Dernière précision, votre ami ne peut pas être accusé de détournement de mineur dès lors qu'il ne vous soustrait pas à l'autorité parentale, vous pouvez le voir la journée par exemple, mais si vous ne rentrez pas au domicile familiale la nuit ou le week end sans le consentement de vos parents, ça peut se retourner contre lui

Bon courage !

Par **mimi493**, le **08/11/2010** à **21:24**

De toute façon, l'émancipation n'est possible que si au moins un des parents le demande. De plus vous devez pouvoir subvenir à vos besoins (dont un logement indépendant) avec vos revenus propres (salaire donc au moins le SMIC, ou héritage) et surtout il faut un motif légitime pour ça.

Vouloir vivre avec son petit ami de 25 ans n'est pas un motif légitime et c'est même au contraire la preuve d'une immaturité.

L'émancipation, dans les faits, est réservée à ceux qui ont déjà une vie professionnelle complète ou une fortune personnelle, ont déjà une vie indépendante de l'adulte qui en a la responsabilité théorique.

Par **Anaxagore76**, le **08/11/2010** à **22:14**

Bonsoir,

Merci pour vos réponses,

Je pense mettre mal exprimé en réalité,

A la base je ne me fais pas émanciper pour vivre ma vie amoureuse que je sois en couple ou non ça n'a pas de différence car depuis longtemps je cherche à partir de chez mes parents...

Nos relations ont jamais étaient simples ma mère dépressive va très bien être gentille avec moi pendant 24h et après être infecte voir m'insulter ou me frapper sans raison apparente.

POur le moment je vis chez elle, là je suis reparti de chez mon pere, car il ne rentrait plus souvent ou rentrait à n'importe qu'elle heure, il m'avait même donné sa carte bleue pour que j'achete à manger etc... sauf que je ne peux pas entretenir un appartement assurer mes soins et étudier correctement.

Donc pour mes études j'ai décidé de retourner chez ma mere, qui n'a pas vraiment voulu mais j'ai réussi ...

Sauf que sa se passe très mal, quand je vis avec je suis dans un climat de peur et d'angoisse, j'ai toujours peur qu'elle pete une crise car quand c'est comme ça elle s'arrête pas et dit les pires choses qui lui passent par la tête (elle peut très bien péter une crise pour simplement des chaussures pas bien alignée).

Durant mon adolescence jusqu'à temps que je rencontre mon copain, je me suis mutilé, j'ai beaucoup bu tous seul le soir dans ma chambre... C'est en partant de chez ma mere pour aller chez mon pere que ça s'est arrangé et ça c'est encore plus arrangé quand j'ai rencontré mon copain.

Je souffre d'une maladie à la jambe très douloureuse depuis 4 ans et étant donné que pour guérir il faut être en bonne condition mentale, ma maladie traine... c'est pour cela que je dois partir aussi...

Je comprends vos points de vue objectif à votre place je répondrai probablement la même chose...

Mais sachez que je suis en mesure de m'assumer (en couple ou non), je suis autonome et suis en mesure de travailler malgré mes problèmes de santé... (je vais même chez le médecin tous seul, je m'occupe d'aller chercher mes médicaments à la pharmacie de l'hôpital etc...)

En tout cas je vous remercie pour vos réponses !!!

Par **Clara**, le **08/11/2010** à **22:25**

[fluo]sauf que je ne peux pas entretenir un appartement assurer mes soins et étudier correctement[/fluo]

Tu vois que tu n'es pas tout à fait près, tout ça tu aurais besoin de le faire si tu étais émancipé. Et pour être autonome, il faut de l'argent, travailler le samedi ne te suffira pas.

J'ai bien compris que la vie familiale n'est pas top ni à droite, ni à gauche, mais tu vas avoir beaucoup de mal à convaincre un juge des tutelles. Mais rien ne t'empêche d'essayer. Au pire, peut être que le juge des tutelles va remonter les bretelles à tes parents en leur expliquant qu'ils ne sont pas assez attentifs envers toi, qu'ils ne se comportent pas bien et les mettre devant leur manquement vis à vis de toi, mais il ne va pas accepter si facilement, pour ton bien, même si tu estimes que c'est pour ton mal.

De toutes les façons, qui ne tente rien n'a rien, fait la demande auprès du juge des tutelles, tu verras bien ce qui en résultera. Au moins tu seras fixé et ça te permettra d'avancer avec ça en moins dans la tête

Bon courage mon grand

Par **chris_Idv**, le **08/11/2010** à **22:29**

Bonjour,

Le fait d'envisager simultanément l'émancipation et le versement d'une pension de la part de vos parents démontre que vous n'avez pas compris le principe même de l'émancipation qui consiste à vivre de manière autonome.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **08/11/2010 à 23:21**

L'autonomie c'est avoir un emploi et gagner au moins le SMIC, c'est avoir son logement (et pas celui d'un homme plus âgé qui peut te mettre dehors dès que tu vieilliras)

La vie n'est pas simple ni facile. Dommage de le découvrir à 16 ans mais ta vie sera encore plus dure si tu te barres à 18 ans sans avoir un métier. Alors si tu es mature comme tu le dis, tiens le coup, étudie jusqu'à avoir un métier qui te permettra de louer un logement et de commencer ta propre vie dans de bonnes conditions.

Essaies de te faire aider psychologiquement pour tenir le coup le temps nécessaire mais ne prends pas à 16 ans, une décision qui risque de bousiller ta vie.

Par **Camelyne15**, le **09/07/2014 à 08:54**

Bonjour, ça fait 2 ans qu'on est séparés, j'ai été chassé de la maison conjugale et monsieur voulait que j'abandonne les enfants. Le père de Claire (20 ans) et Clément (15 ans) a insulté, injurié les enfants, leur a tenu des assénités sur leur mère comme pour les éloigner de moi. Claire a un échappatoire qui est son petit copain donc c'est + facile à vivre le divorce, depuis le début de l'année, Claire n'a plus de nouvelles de son père, elle est chassée de sa famille, mon fils a été insulté par la compagne de son père et par lui même qui lui a dit qu'il n'est pas sorti des couilles de son père et qui ne veut plus s'en occuper, ce n'est pas son larbin. Clément est interdit de manifester tous signes d'affection et d'amour envers son papa. C'est compliqué car j'étais obligé d'acheter un appartement de 3 pièces (sur les conseils de mon avocat) afin que Clément vienne habiter avec moi. Aujourd'hui, les enfants sont chez mes parents, Claire ne veut pas venir chez moi, Clément non plus. Je pense et je reste persuadée que monsieur fait tout pour les éloigner et fera tout pour arriver à ses fins. Monsieur est un tyranne narcissique et fait beaucoup de mal psychologique à mon fils, Clément ne veut pas en parler. Monsieur coupe la communication depuis le début de la séparation, il n'y a pas de répondants et je suis hyper-émotive, hyper-sensible et je vis seule depuis que j'ai l'appartement 19/2/2014, je souffre énormément, je suis triste et j'espère que mon fils reviendra vers moi un jour. J'aimerais savoir à l'âge de 16 ans, Clément peut demander à ne plus aller chez son père ? comment on fait ? Faut savoir qu'un week-end en septembre 2013, il a été séquestré, son père lui a confisqué son portable, ça veut dire qu'il a été coupé du monde extérieur, socialement parlant, et l'a obligé à écrire une lettre dans une maison cadenassée et les volets à moitié-levés. Je souffre à la place de mes enfants et quand j'en parle j'ai les larmes aux yeux quand je parle des mes enfants. Donnez moi des conseils, sur le comportement que je dois adopter car je suis complètement perdue.

Comptant sur votre diligence.

Avec mes remerciements.

Mon entourage me dit que je dois être forte et ne pas montrer mes faiblesses aux enfants.

Cordialement.